

DELIBERATION N° 2004/05-10 - PROTECTION CIVILE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'antenne de Vézelize/Neuves-Maisons de la Protection Civile a accepté d'assurer une prestation lors de la Fête du Livre, devant se dérouler le samedi 5 juin prochain.

Il indique par ailleurs que cette Association, s'engageant à être constamment en conformité avec la législation, doit faire face à l'achat de matériel de plus en plus coûteux, et sollicite la Ville de Ludres pour l'octroi d'une subvention.

Monsieur BOILEAU propose d'accorder une aide de 100 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association de Protection Civile, antenne de Vézelize/Neuves-Maisons,
- d'inscrire cette somme au budget en cours.